

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018

Le dix-huit octobre deux mille dix-huit vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

Date de convocation : 12 octobre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date d'affichage : 12 octobre 2018

Présents : 11 Votants : 13

Etaient présents : Annie PRIEUR, Catherine MERLEN, Jérôme AVONDE, Laurence GINISTY, Didier LEROY, Laurent MAS, Florence PIHA, Jordan LEGRAND, Antoine DUPERRON et Patrice PETIT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Laurent LEFEBVRE pouvoir à Annie PRIEUR et Christine HAIMET pouvoir à Catherine MERLEN.

Absents excusés: Jean-François DESCHAMPS.

Absents : Karin VALLET, Françoise DENEUVE, Pascal KNOBELSPIESS et Véronique LOUET.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,

Centre aquatique du Plateau Est de Rouen :

- Approbation du programme entériné par l'E.I.C.A.P.E.R
- Acquisition de terrain et frais d'acte
- Indemnisation des 2 candidats non retenus au terme du jury de concours de maîtrise d'œuvre
- Election du jury de concours de maîtrise d'œuvre

Finances :

- Décision modificative n°2 du budget primitif 2018

Métropole Rouen Normandie :

- Débat sur les orientations générales du PADD de la Métropole Rouen Normandie
Adoption des engagements COP 21 locale

- Cession à la Métropole Rouen Normandie des parcelles AE71 et AE150 en vue d'une intégration dans le domaine public métropolitain

Questions diverses.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2018, lequel est adopté **à l'unanimité**.

DÉLIBÉRATIONS :

PROJET D'UN CENTRE AQUATIQUE SUR LE PLATEAU EST DE ROUEN

Approbation du programme entériné par l'E.I.C.A.P.E.R

Suite aux délibérations des communes adhérentes au projet du centre aquatique, le 11 octobre 2018, s'est tenue la réunion constituante de l'Entente Intercommunale pour la construction du centre aquatique, au cours de laquelle Philippe LEROY, Maire de Franqueville St Pierre a été élu Président et Philippe GUILLIOT, Maire d'Ymare a été élu, Vice-président. Le programme du projet présenté par le Cabinet CQFD de Caen retenu comme assistant à la maîtrise d'ouvrage a été adopté par les membres de l'EICAPER à l'unanimité.

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal approuve par **12 voix POUR et 1 Abstention**, ledit programme.

PROJET D'UN CENTRE AQUATIQUE SUR LE PLATEAU EST DE ROUEN

Acquisition de l'assiette foncière (parcelle cadastrée AH n°43)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à réception du courrier en date du 12 octobre 2018 de l'Office Notarial de Mesnil-Esnard, chargée de la vente du terrain pour la construction du Centre Aquatique, il y a lieu de convenir que la cession interviendra sur la base de 9,40€ le m² au profit de Madame Odile TAMION (propriétaire du terrain) auquel s'ajoute une indemnité de résiliation de bail de 0,60€ le m², au profit de Madame Odile BARBIER (titulaire du bail rural).

Il est rappelé que la commune prendra à sa charge les frais de géomètre pour la division cadastrale, les frais d'acquisition ainsi que l'édification de toutes clôtures.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à **l'unanimité** et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

PROJET D'UN CENTRE AQUATIQUE SUR LE PLATEAU EST DE ROUEN

Lancement des études complémentaires liées à la construction du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen

Comme évoqué lors du conseil municipal du 10 septembre 2018, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de lancer l'étude géotechnique préalable (G1), le relevé topographique, les études de géomètre, les sondages et le dossier de déclaration de loi sur l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à **l'unanimité** et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents.

PROJET D'UN CENTRE AQUATIQUE SUR LE PLATEAU EST DE ROUEN

Indemnisation attribuée à chacun des trois candidats admis à concourir

Comme stipulé dans les conditions de participation au concours restreint de maîtrise d'œuvre sur l'avant-projet sommaire pour la construction d'un centre aquatique intercommunal du plateau Est de Rouen à Belbeuf, une prime sera attribuée à chacun des trois candidats admis à concourir d'un montant de 50 000€ HTVA.

Monsieur le Maire précise que la prime du lauréat constituera une avance sur les honoraires du marché d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'**unanimité**.

PROJET D'UN CENTRE AQUATIQUE SUR LE PLATEAU EST DE ROUEN

Election du jury de concours de maîtrise d'œuvre

Comme le prévoit la convention de la création de l'Entente Intercommunale du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen (E.I.C.A.P.E.R), il y a lieu d'élire les représentants de la commune pour siéger au jury de concours.

Les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres de la commune de Belbeuf seront les membres titulaires et suppléants représentant la commune dans la commission de jury à savoir :

Membres titulaires :

Jean-Guy LECOUTEUX, Jérôme AVONDE, Laurence GINESTY et Didier LEROY

Membres suppléants :

Annie PRIEUR, Antoine DUPERRON et Jean-François DESCHAMPS.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que lors de la réunion de l'E.I.C.A.P.E.R du 11 octobre 2018, deux membres de l'E.I.C.A.P.E.R ont été élus à savoir Philippe LEROY et Ludivine HARAUX et précise que 3 professionnels seront désignés par leurs instances professionnelles.

A l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2018

Décisions budgétaires modificatives n°2

Afin de faire face aux premières dépenses liées à la construction du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal vote les décisions modificatives suivantes :

n° Cpte	Libellé	Augmentation des charges prévisionnelles	Diminution des charges prévisionnelles
	Section d'investissement		
2128-47	Acquisition de matériel divers	20.000,00€	
2315-119	Centre Aquatique EICAPER	500.000,00€	
1641	Emprunt		500.000,00€
21312-93	Equipement bâtiments communaux		20.000,00€

A l'unanimité

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

Compte-rendu du nouveau débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Vu :

Le code général des collectivités territoriales ;

Le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-12 ;

La délibération du conseil Métropolitain en date du 12 octobre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

La délibération du Conseil Métropolitain en date du 15 décembre 2015, définissant les modalités de la collaboration avec les communes ;

Le premier débat organisé sur le PADD au sein du Conseil Municipal du 27 mars 2017.

Le document transmis à la commune comme support de débat,

Considérant

- ↳ Qu'un second débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD, Monsieur le Maire propose d'ouvrir les débats au vu du document qui a été transmis dans son intégralité à l'ensemble des conseillers municipaux,

Après en avoir **délibéré**, à l'issue des échanges, et au regard de l'évolution de l'objectif de modération de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers pour l'habitat tel qu'affichée dans le document annexé, le conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur le PADD du PLUi de la Métropole Rouen-Normandie.

A l'unanimité.

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

Adoption des engagements COP 21 par la Commune de Belbeuf

Consciente de la nécessité de mettre en œuvre rapidement les mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet serre nécessaires à la limitation du réchauffement climatique global à +2°C, voire si possible +1,5°C à l'horizon 2100, ainsi que les mesures d'adaptation permettant aux territoires d'anticiper les changements climatiques inévitables, la France a adopté, le 17 août 2015, la Loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV.

En plus de confirmer les objectifs français de réduction des émissions de GES, de réduction des consommations d'énergie et d'augmentation progressive de la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique national, la Loi TECV développe plusieurs outils de gouvernance et de programmation de l'échelle nationale à l'échelle locale :

- La stratégie nationale bas carbone (art 173)
- La Programmation pluriannuelle de l'énergie (art 176)
- Les schémas régionaux climat air énergie ou SRCAE, bientôt intégrés aux SRADDET (art 188)
- Les Plans climat air énergie territoriaux ou PCAET (art 188)

Selon la Loi TECV :

- les EPCI regroupant plus de 20 000 habitants doivent adopter un PCAET au plus tard le 31 décembre 2018.
- les EPCI de plus de 50 000 habitants existants au 1er janvier 2015 doivent adopter un PCAET au 31 décembre 2016.

La Métropole Rouen Normandie, née au 1er janvier 2015, forte de 71 communes et 500 000 habitants, est donc concernée par cette obligation réglementaire.

L'Arrêté du 4 août 2016 et le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 précisent les modalités d'application de l'article 188 de la Loi TECV, et notamment la liste des polluants atmosphériques à comptabiliser, les secteurs émetteurs à considérer, le contenu attendu du PCAET et les modalités de communication aux services de l'État.

Le PCAET doit être élaboré pour 6 ans, avec une évaluation à 3 ans. Il est composé d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation

Pour la Métropole Rouen Normandie, 2017 fut l'année de réalisation du diagnostic. Au regard de ses résultats, et pour être en phase avec les objectifs nationaux, la Métropole s'est d'ores et déjà fixée les objectifs suivants à l'horizon 2050 : Diviser par 2 les consommations énergétiques actuelles du territoire ; Multiplier par 2,5 la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire ; Consommer 100% d'énergies d'origines renouvelables, produites à partir des ressources du territoire ou de territoires limitrophes

2018 est l'année d'élaboration de la Stratégie territoriale et du Plan d'actions.

Soucieuse de co-construire ce dernier avec l'ensemble des acteurs publics et privés locaux qui contribuent de manière commune mais différenciée aux consommations et émissions du territoire, la Métropole a décidé d'impliquer les forces en présence via un dispositif de mobilisation et de concertation baptisé COP 21 locale, s'inspirant de la 21ème conférence internationale pour le climat reçue à Paris en décembre 2015.

Cette COP 21 locale, co-animée par la Métropole Rouen Normandie et son partenaire le WWF France, doit permettre d'identifier une série d'actions et de mesures concrètes donnant un ancrage territorial au PCAET.

L'ensemble des actions identifiées, nommées "*Engagements COP21*", seront rassemblées dans l'*Accord de Rouen pour le climat*, signé par l'ensemble de ses contributeurs le 29 novembre prochain.

- Après avoir fait l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la Commune de Belbeuf,
- Après avoir identifié, avec l'aide du Maire de Malaunay, Ambassadeur de la COP 21 auprès des communes, les possibles engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,
- Après avoir consulté les agents municipaux compétents sur ces domaines,
- Après avoir débattu de ces propositions d'engagements avec les membres du conseil,

Monsieur le Maire, propose que la Commune de Belbeuf contribue à la transition énergétique et climatique de la Métropole Rouen Normandie en planifiant la mise en œuvre des engagements COP 21, listés ci-dessous. Ces engagements seront inscrits dans l'Accord de Rouen pour le climat, que Monsieur le Maire signera, pour la Commune, le 29 novembre 2018.

A l'unanimité

PROPOSITIONS D'ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE BELBEUF

PATRIMOINE COMMUNAL

1. Mise en place d'un outil de suivi des consommations de fluides (eau, électricité, gaz...) sur l'ensemble des bâtiments afin d'identifier les bâtiments les plus énergivores, de prioriser les travaux à engager et de mesurer les gains énergétiques réalisés.
2. En partenariat avec le CEP de la Métropole, réalisation du pré-diagnostic énergétique de l'Ecole maternelle et élémentaire Maurice Genevoix afin d'identifier les travaux d'amélioration énergétique à programmer.
3. Renouvellement des éclairages intérieurs et passage aux LED, d'ici fin 2020, sur :
 - La Mairie
 - L'école Maurice Genevoix
 - La salle de sport
 - Et plus généralement l'ensemble des bâtiments communaux

ECO-CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BATIMENTS

4. Dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment ou de la réhabilitation complète d'un bâtiment existant permettant de réunir « salle des fêtes » et « salle des associations », intégration au projet d'un ou plusieurs des critères suivants :
 - Objectifs de performance énergétique anticipant la RT 2020.
 - Utilisation de matériaux biosourcés : Ossature et/ou bardage bois PEFC, isolants naturels ou recyclés, revêtements de sols partiellement naturels et n'émettant pas de COV, de formaldéhydes ou autres substances nocives pour la santé humaine...
 - Installation de panneaux solaires PV pour la production d'électricité en autoconsommation.
 - Equipement intégral en éclairages LED et pose de détecteurs de présence.
5. Dans le cadre du projet de future Piscine inter-municipale du Plateau Est, réflexion globale sur le bilan énergétique et le coût global du projet :
 - Conception bioclimatique et/ou à Haute Performance Environnementale.
 - Piscine passive » ou « piscine à énergie positive ».
 - Production d'énergies renouvelables sur site (solaire PV, solaire thermique, bois énergie...)
 - Aménagements favorisant l'infiltration des eaux et limitant l'imperméabilisation.
 - Démarche « chantier vert ».

ECLAIRAGE PUBLIC

6. Poursuite de la modulation de l'éclairage public avec extinction complète sur la commune à l'exception du secteur de Saint Adrien les jeudis, vendredis et samedis.

ENERGIES RENOUVELABLES

7. Souscription d'un premier contrat d'approvisionnement en électricité d'origine 100% renouvelable auprès d'un fournisseur local, pour l'église Notre-Dame-de-Belbeuf, par exemple.
8. En prévision de la réfection de la toiture de l'école Maurice Genevoix, réalisation d'une étude de faisabilité visant à envisager l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, en autoconsommation individuelle ou collective.

QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

9. Réalisation de l'autodiagnostic qualité de l'Air Intérieur sur l'école maternelle et primaire, en suivant le « Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » du Ministère de la Transition écologique et solidaire.
10. Formation du personnel à l'achat des produits à faible émission de solvants et à une utilisation raisonnée des produits d'entretien.

MOBILITE

11. Lors du renouvellement d'un véhicule technique thermique des services municipaux, acquisition d'un véhicule électrique équivalent si le budget le permet.
12. Relance du pédibus de l'école primaire, pour mémoire, il avait été le premier mis en place sur l'agglomération.
13. En coopération avec la Métropole, soutien à la réalisation des différentes portions de voies cyclables et des aménagements nécessaires pour achever la liaison entre le centre bourg et le lycée Galilée.

AGRICULTURE ALIMENTATION

14. Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Métropole Rouen Normandie, évaluation du taux actuel de produits Bio et Locaux dans la restauration scolaire et introduction de 2 objectifs:
 - 20% de produits issus de l'agriculture biologique d'ici 2022 (objectif réglementaire)
 - 20% de produits issus de filières courtes régionales d'ici 2022
15. Mise en place d'une Table de tri à la cantine de l'école élémentaire. Pesage quotidien, affichage et organisation d'animations de sensibilisation des enfants à la réduction du gaspillage alimentaire, en coopération avec les agents de la restauration scolaire.

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

16. En complémentarité de la mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public, organisation d'animations pédagogiques sur la découverte de la faune nocturne (oiseaux, chiroptères, batraciens, mammifères...) et sur l'observation du ciel étoilé, en partenariat avec des associations locales.
17. Organisation d'un programme de découverte des coteaux calcaires et de leur biodiversité, en partenariat avec plusieurs associations (CARDERE, GMN, CEN, LPO) à destination des scolaires et des citoyens. Lancement à titre expérimental, d'une action de verdissement de l'espace public, en partenariat avec l'association FIL VERT et la Métropole Rouen Normandie.

SENSIBILISATION

18. Eco-labellisation d'une première manifestation festive, culturelle ou sportive, puis de l'ensemble des manifestations organisées ou Co-organisées par la commune.
19. Lutte contre les dépôts sauvages et les incivilités par l'impression de supports divers (tracts, panneaux d'affichage, d'autocollants)
20. Organisation des journées citoyennes de ramassage des déchets en partenariat avec les écoles de la commune.

EXEMPLARITE DE LA COMMUNE

21. Intégration de critères environnementaux dans l'ensemble des procédures d'achat de la commune et participation des agents communaux concernés aux formations du réseau RANCOPER.
22. Mise en place du tri-sélectif dans les bureaux administratifs, les services techniques, les écoles et les bâtiments extérieurs.

A l'unanimité

ZAC DES GENETAIS

Cession à la Métropole Rouen Normandie des parcelles AE71 et AE150 en vue d'une intégration dans le domaine public métropolitain.

La société Prestige Foncier a engagé avec la Métropole Rouen Normandie une procédure en vue de rétrocéder dans le domaine public métropolitain les voies et réseaux divers de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Génétais.

À cette occasion, il a été constaté que deux parcelles appartiendraient à la commune de Belbeuf. Il s'agit des parcelles cadastrées AE71 d'une contenance de 589 m² correspondant au bassin de gestion d'eaux pluviales de la ZAC et AE150 d'une contenance de 208 m² correspondant à une petite portion du chemin de la Mare Rault.

Considérant que ces deux parcelles sont d'ores et déjà pleinement intégrées aux voies et réseaux divers de la ZAC et qu'il convient d'harmoniser la gestion à terme, Monsieur le Maire

propose au conseil municipal de céder, à titre gratuit, les parcelles communales AE71 et AE150 à la Métropole Rouen Normandie en vue de leur intégration dans le domaine public métropolitain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.